

Grenoble, le 27 novembre 2014

**Direction d'Action Sociale
Petite Enfance**

A l'attention :

**Des parents des Etablissements d'Accueil du
Jeune Enfant**

N. Réf. : ET/CV
Affaire suivie par Eric Thery
Tél. : 04.76.69.46.33 / Fax : 04.76.69.45.95
Email : eric.thery@ccas-grenoble.fr

NOTE DE SERVICE DASPE / 2014 Relative à la fourniture des couches par l'EAJE

Afin de se mettre en conformité avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans le cadre du financement de la Prestation de Service Unique (P.S.U.), le CCAS de la Ville de Grenoble a décidé de fournir les couches aux enfants accueillis dans ses établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Pour des raisons logistiques ce basculement va avoir lieu courant décembre.

Je laisse aux Directrices le soin de vous informer de la date exacte à laquelle ce changement sera effectif dans votre établissement.

La fourniture des couches se fait sans aucune facturation supplémentaire pour les familles.

Le fournisseur retenu présente les garanties nécessaires de qualité et de logistique afin de minimiser l'impact du changement sur les équipes et sur le confort de vos enfants.

Les familles conservent néanmoins la possibilité de continuer à fournir les couches de leur enfant si cela leur paraît nécessaire. Conformément au règlement de la P.S.U., cette fourniture ne donnera lieu à aucun rabais sur les facturations.

Les parents qui souhaitent faire valoir ce droit d'option sont priés d'en avertir au plus tôt la direction de l'Etablissement.

**Le Directeur d'Action Sociale
Petite Enfance,**

Eric THERY

